**Maître de l’Ouvrage : UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L’ADOUR (UPPA)**

**Avenue de l’Université**

**BP 576 - 64012 PAU CEDEX**

**ACTE D’ENGAGEMENT (AE)**

**MARCHÉ N° 2025-1326**

**\* \* \***

**Travaux d’installation d’équipements de laboratoire, de CVC et de plomberie pour les laboratoires de préparation 1 et 2 de l’IUT de Mont de Marsan - Lot unique**

**Procédure de passation :** procédure adaptée en application de l’article L. 2123-1. et suivants et de l’article R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

**Mois zéro – M0 :** Mars 2025

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’Article R. 2191-45 du code de la commande publique :

**Monsieur le Président de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour ou Monsieur l’Administrateur Provisoire de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour**

Ordonnateur :

**Monsieur le Président de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour ou Monsieur l’Administrateur Provisoire de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour**

Comptable assignataire des paiements :

**L’Agent Comptable de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour**

# 1 CONTRACTANT (contractant unique)

**Je soussigné :**

Mme/M : *(dûment mandaté à cet effet)*

Agissant pour mon propre compte

ou

Agissant en qualité de :

ou

Au nom et pour le compte de : *(nom ou raison sociale*

*forme juridique*

*adresse, tél, fax)*

Au capital de :

Ayant son siège social à : *(adresse, tél, fax)*

Immatriculé à l’INSEE :

. numéro d’identité d’établissement : *(SIRET)*

. code d’activité économique principale : *(APE)*

. numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés : *(RCS)*

­

* et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par ……………………………………..……… dûment mandaté à cet effet,
* Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l’article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières nº 2025-1326 qui fait référence au CCAG Travaux 2021 et conformément à leurs clauses et stipulations ;
* et après avoir produits les documents, certificats, attestations et déclarations prévus à l’article R. 2143-1 et suivants du code de la commande publique.

**m’ENGAGE** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

# CONTRACTANT (groupement d'entreprises solidaires)

**Je soussigné (Nous soussignés) :**

Mme/M : *(dûment mandaté à cet effet)*

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de : *(nom ou raison sociale*

*forme juridique*

*adresse, tél, fax)*

Au capital de :

Ayant son siège social à : *(adresse, tél, fax)*

Immatriculé à l’INSEE :

. numéro d’identité d’établissement : *(SIRET)*

. code d’activité économique principale : *(APE)*

. numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés : *(RCS)*

­

Mme/M :  *(dûment mandaté à cet effet)*

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de : *(nom ou raison sociale*

*forme juridique*

*adresse, tél, fax)*

Au capital de :

Ayant son siège social à : *(adresse, tél, fax)*

Immatriculé à l’INSEE :

. numéro d’identité d’établissement : *(SIRET)*

. code d’activité économique principale : *(APE)*

. numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés : *(RCS)*

Mme/M :  *(dûment mandaté à cet effet)*

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de : *(nom ou raison sociale*

*forme juridique*

*adresse, tél, fax)*

Au capital de :

Ayant son siège social à : *(adresse, tél, fax)*

Immatriculé à l’INSEE :

. numéro d’identité d’établissement : *(SIRET)*

. code d’activité économique principale : *(APE)*

. numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés : *(RCS)*

* et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par ……………………………… dûment mandaté à cet effet, en tant que mandataire des entreprises groupées solidaires,
* Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l’article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières nº 2025-1326 qui fait référence au CCAG Travaux 2021 et conformément à leurs clauses et stipulations ;
* et après avoir produits les documents, certificats, attestations et déclarations prévus à l’article R. 2143-1 et suivants du code de la commande publique.

m’ENGAGE sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

1. ***CONTRACTANT (groupement d'entreprises conjointes)***

**Nous soussignés :**

Mme/M : *(dûment mandaté à cet effet)*

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de : *(nom ou raison sociale*

*forme juridique*

*adresse, tél, fax)*

Au capital de :

Ayant son siège social à : *(adresse, tél, fax)*

Immatriculé à l’INSEE :

. numéro d’identité d’établissement : *(SIRET)*

. code d’activité économique principale : *(APE)*

. numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés : *(RCS)*

­

Mme/M :  *(dûment mandaté à cet effet)*

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de : *(nom ou raison sociale*

*forme juridique*

*adresse, tél, fax)*

Au capital de :

Ayant son siège social à : *(adresse, tél, fax)*

Immatriculé à l’INSEE :

. numéro d’identité d’établissement : *(SIRET)*

. code d’activité économique principale : *(APE)*

. numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés : *(RCS)*

* et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par ……………………………… dûment mandaté à cet effet, en tant que mandataire solidaire des entreprises groupées conjointes, lequel mandataire étant solidaire de tous les membres du groupement.
* Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l’article « pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières nº 2025-1326 qui fait référence au CCAG Travaux 2021 et conformément à leurs clauses et stipulations ;
* et après avoir produits les documents, certificats, attestations et déclarations prévus à l’article R. 2143-1 et suivants du code de la commande publique.

**nous ENGAGEONS conjointement** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

# PRIX

## Montant du marché

Le prix du marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de MARS 2025**,** ce mois est appelé "mois zéro, M0".

Les prix sont actualisables conformément à l’article 3 du CCAP. La présente offre correspond aux travaux du marché 2025-1326 désigné sur la page de garde du présent acte d'engagement.

**Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :**

**Marché 2025-1326 : Travaux d’installation d’équipements de laboratoire, de CVC et de plomberie pour les laboratoires de préparation 1 et 2 de l’IUT de Mont de Marsan - Lot unique**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MONTANT FORFAITAIRE SUR LA BASE DE LA DPGF** | | |
| **Montant € HT** | **TVA 20 %** | **Montant € TTC** |
|  |  |  |
| **Somme en toutes lettres (€ TTC) :**  ………………………………………………………………………………. | | |

* 1. ***Montant du marché – Décision du maître de l’ouvrage***

Le montant du marchéest de :

|  |  |
| --- | --- |
| **TABLEAU RECAPITULATIF (réservé à l’Administration)** | |
| **Montant total du marché € HT :** | ……………………………………………….. |
| **TVA à 20 %** | ……………………………………………….. |
| **Montant total du marché € T.T.C.** | ……………………………………………….. |
| **Somme en toutes lettres (€ TTC) :** ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….. | |

# Sous-traitance

## Sous-traitant désigné au marché

Les annexes au présent cadre d’acte d’engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j’envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le titulaire joindra à sa demande d’acceptation les déclarations et attestations du sous-traitant justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l’article R.2143-6 et suivants du code de la commande publique et qu'il a contracté une assurance garantissant au cours des travaux sa responsabilité à l'égard des tiers.

**Le tableau ci-après reprend les natures des prestations sous-traitées envisagées et leur montant :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATURE DE LA PRESTATION** | **MONTANT (€ T.T.C.) DE LA PRESTATION** | **SOUS-TRAITANT EXÉCUTANT** |
| …………………………………  ……………………………………………………………………  …………………………………………………………………… | …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… | …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… |

## Sous-traitance envisagée

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations qu’il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché. Les sommes figurant dans ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

|  |  |
| --- | --- |
| **NATURE DE LA PRESTATION** | **MONTANT (€ T.T.C.) DE LA PRESTATION** |
| …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… | …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… |

# Créance présentée en nantissement ou cession

En conséquence, le montant maximal que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est ainsi de : EUROS T.T.C.

Soit :……………………………………………………………………………………………………………….. ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………TOUTES TAXES COMPRISES (en toutes lettres)

# DUREE CONTRACTUELLE ET DELAIS D’EXECUTION

## Durée contractuelle du marché – Délais d’exécution des travaux

### *Durée contractuelle du présent marché*

La durée contractuelle du marché se définit comme sa **période de validité**, c’est-à-dire le temps pendant lequel chaque partie peut exiger de l’autre le respect de ses engagements. Elle englobe l’ensemble des échéances et obligations contractuelles, y compris les obligations purement administratives ou financières.

A ce titre, la durée contractuelle du présent marché court à compter de la notification du marché jusqu’à la fin du délai de la dernière garantie de parfait achèvement éventuellement renouvelée ainsi qu’il suit :



### *7.1.2 Délai d’exécution des prestations*

Le délai global d’exécution des prestations correspond au temps imparti au titulaire pour exécuter les prestations du marché.

Le délai d’exécution est un délai couvrant :

• la période de préparation

• l’exécution de tous les travaux du bâtiment concerné ;

• les essais incombant au titulaire pour le bâtiment concerné ;

• le repliement des installations de chantier pour le bâtiment concerné ;

• la remise en état des terrains et des lieux du bâtiment concerné.

Le délai global d’exécution du présent marché a valeur contractuelle et est définitif. Ainsi, le délai global d’exécution fixé dans le document « Planning prévisionnel » a aussi valeur contractuelle et est définitif ; dans le calendrier détaillé d’exécution définitif visé à l’article 1.4.2.a) 1) du CCAP, il n’évoluera pas. Le phasage des travaux indiqué dans le document « Planning prévisionnel » joint au présent dossier de consultation est prévisionnel. Ainsi, le phasage définitif des travaux sera fixé dans le calendrier détaillé d’exécution visé à l’article 1.4.2.a) 1) du CCAP ; ce dernier se substituera contractuellement au phasage prévisionnel des travaux indiqué dans le « Planning prévisionnel » joint au présent dossier de consultation.

Le planning prévisionnel joint au présent DCE 2025-1326 intègre également les phases d’intervention des autres entreprises auxquelles l’université de Pau et des Pays de l’Adour fera appel pour réaliser des travaux dans les laboratoires de préparation 1 et 2 de l’IUT de Mont-de-Marsan. Les travaux que réaliseront ces entreprises seront des travaux de :

Electricité

Plâtrerie/menuiserie intérieure

Peinture

S’il n’est pas fait appel auxdites entreprises dans le cadre du présent marché 2025-1326, c’est parce que le périmètre des prestations qu’elles réaliseront est déjà couvert par des accords-cadres auxquels l’université a adhéré avant de lancer la présente consultation.

Le délai global d’exécution des travaux objet du présent marché est de **10 semaines** hors délais relatifs à la période de garantie de parfait achèvement de 12 mois éventuellement renouvelée, et répartis comme suit (voir document « Planning prévisionnel » joint au dossier de consultation du présent marché) :

* 4 semaines de préparation
* 6 semaines de travaux

Les travaux relatifs au présent marché se dérouleront en une seule phase (voir document « Planning prévisionnel » joint au dossier de consultation du présent marché).

La date prévisionnelle de démarrage des prestations (période de préparation comprise) est fixée à fin avril **2025.**

Par dérogation à l’article 18 du CCAG Travaux, la date de démarrage des prestations fixant le point de départ du délai d’exécution sera indiquée dans un ordre de service qui sera notifié au titulaire du marché ; cette date marque également le début de la période de préparation.

Le délai d’exécution :

- Ne comprend pas les délais éventuels de suspension des travaux liés à la période de fermeture administrative ou à la réalisation d’examens (mai 2025) ainsi que durant les jours fériés (exemple 01/05, 29/05, 09/06).

- Ne comprend pas les délais éventuels de suspension des travaux non liés à la période de fermeture administrative.

1. Planning prévisionnel et calendrier détaillé d’exécution
2. Par dérogation à l’article 28.2.2 du CCAG TRAVAUX 2021 le calendrier détaillé d’exécution est élaboré par le maître d’oeuvre après la consultation du titulaire, à partir du planning prévisionnel visé ci-dessus, et dans le respect du délai global d’exécution que prévoit ce dernier. Après acceptation par l’entrepreneur, le calendrier détaillé d'exécution est soumis par le maître d'œuvre à l'approbation de l’acheteur. Après acceptation par l’entrepreneur, le calendrier détaillé d’exécution est notifié au titulaire à la fin de la période de préparation.
3. Au cours du chantier et avec l'accord de l’entrepreneur, le maître d'euvre peut modifier le calendrier détaillé d’exécution.

Le calendrier détaillé d’exécution visé en 1) éventuellement modifié comme il est indiqué en 2) est notifié par ordre de service à l’entrepreneur. Le cas échéant, ces modifications tiennent compte de prolongations de délais résultant de l'application des articles 18.2 du C.C.A.G Travaux et suivant les modalités fixées à l’article 18.2.2 alinéa 2. Avant d’être notifié au titulaire, le calendrier détaillé d’exécution visé en 2) doit être soumis à l’approbation de l’acheteur (cf. article 5.1.4 du présent CCAP).

1. Point de départ du délai d’exécution

Par dérogation à l’article 18 du CCAG Travaux, la date de démarrage des prestations fixant le point de départ du délai d’exécution sera indiquée dans un ordre de service qui sera notifié au titulaire. Cette date marque également le début de la période de préparation.

1. Période de préparation

Par dérogation à l’article 28.1 du CCAG TRAVAUX 2021, la durée de la période de préparation sera de 4 semaines.

Toutefois, ce délai ne fait pas obstacle à ce que certains travaux puissent être exécutés avant l’expiration de la période de préparation, dès lors que toutes les conditions requises sont réunies. A l’issue de la période de préparation, les travaux démarreront conformément au calendrier détaillé d’exécution des travaux visé à l’article visé à l’article supra.

1. Programme d’exécution des travaux

Le titulaire fournira au maître d’oeuvre tous les éléments nécessaires à l’élaboration du programme d’exécution des travaux pendant la période de préparation des travaux et notamment le calendrier détaillé d’exécution à soumettre au maître d’oeuvre pour VISA.

1. Etudes d’exécution et de synthèse

La durée des études d’exécution et de synthèse est de QUATRE (4) semaines ; les études d’exécution seront réalisées durant la période de préparation. Celle-ci est sous la responsabilité du titulaire pour les études d’exécution, et de la maîtrise d’oeuvre pour la synthèse.

1. Respect du délai d’exécution

Outre le délai global d’exécution, le titulaire devra respecter le délai d’exécution définitif et le phasage définitif des travaux et fixé dans le calendrier détaillé d’exécution.

**Le titulaire devra tout mettre en œuvre pour respecter les délais prévus, y compris si cela implique des conditions inhabituelles (augmentation d’effectif et/ou de moyens techniques, heures supplémentaires, travail posté, etc.), sans augmentation de prix. Il ne pourra y avoir de prolongation de délai que dans les cas prévus à l’article 18.2.2, au premier alinéa de l’article 18.2.3 du CCAG travaux, ou par avenant.**

Le marché public est reconductible :  Non  Oui

# PRESTATIONS SIMILAIRES

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l’article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

# PAIEMENTS

## Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l’article 4. du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le maître de l’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

**Contractant unique (ou 1er cotraitant et mandataire du groupement) :**

Compte ouvert au nom de :

Etablissement bancaire :

Code banque : Code guichet :

Sous le numéro : Clé RIB :

N° IBAN : N° BIC :

*(joindre un relevé d’identité bancaire au présent cadre d’acte d’engagement)*

## Avance pour les marchés supérieurs à 50.000 € HT, et d’un délai d’exécution supérieur à 2 mois, suivant l'article 4.2. du C.C.A.P. :

|  |
| --- |
| **Contractant unique (ou 1er cotraitant et mandataire du groupement) :**   * Je refuse / nous refusons de percevoir l'avance à laquelle je peux / nous pouvons éventuellement prétendre en application de l'article 4.2 du C.C.A.P. |

# DECLARATIONS

Les entreprises soussignées attestent sur l'honneur, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à leurs torts exclusifs, être à jour des obligations, déclarations et attestations conformes aux articles R. 2143-6 et suivants du code de la commande publique.

Les déclarations et attestations propres aux sous-traitants déclarés ci-dessus sont annexées au présent cadre d’acte d’engagement.

**LE CANDIDAT,**

Fait en un seul original,

A …………………………………….., le ………………………………………….

(signature et cacher de l’entreprise)

# ACCEPTATION DE L’OFFRE

**Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement selon les montants indiqués à l’article 4.2. du présent cadre d’acte d’engagement.**

**L’ACHETEUR,**

A Pau, le ………………………………………

(signature et cachet)

#signature#

# NOTIFICATION DU MARCHÉ

Reçu notification du marché.

A , le

**L’entrepreneur titulaire ou le mandataire du groupement**